Image not found or type unknown

Facture eau qui paye la facture

Par **BRUCE lee**, le **06/04/2016** à **17:52**

bonjour je suit en location j ai u une fuite eau dans la terre entre le garage et le compteur sur le trottoire le proprietaire organisme la sip et venu il on repaser un tuyaux rebrancher des 2 cotes et c bon mes qui paye la facture eau de 750 e eu dise que c a moi de payer il me dise que je devais surveiller le compteur a 2 metre sou terre je peut pas voir si il y a une fuite pouver vous me renseigner merci

Par **janus2fr**, le **06/04/2016** à **21:47**

Bonjour,
Légalement, le bailleur vous a bien renseigné, c'est effectivement à vous de payer. Il est bien de la responsabilité du locataire de surveiller ses consommations et de réagir au plus vite en cas de problème.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés